

Nom du locataire

Adresse

Nom du propriétaire

Adresse

Date, lieu,

Lettre recommandée avec accusé de réception

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article 23 de la loi du 6 juillet 1989, le bailleur est tenu d'effectuer une régularisation annuelle des charges donnant lieu au versement d'une provision.

Aussi, je vous saurai gré de bien vouloir me faire parvenir le décompte annuel des charges de l'exercice écoulé et les modalités de répartition entre locataires, et de m'indiquer les conditions dans lesquelles les pièces justificatives pourront être consultées.

En l'absence de réponse de votre part dans un délai de quinze jours, je me verrai contraint de porter le litige devant le tribunal d'instance pour qu'il vous condamne à produire les justificatifs de charge et à régulariser la provision versée.

Dans l'attente d'un prochain contact, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes considérations distinguées.

SIGNATURE